

## Compte rendu de la séance du mardi 26 novembre 2019

**Présidente :** Guylène PANTEL

**Secrétaire :** Fortuné MOURGUES

**Présents :** Guylène PANTEL, Catherine RABIÉ, Olivier LARRIÈRE, Jean-Louis PEYRE, Fortuné MOURGUES, Monique FIRMIN, François SEVAJOLS, Mireille CATHEBRAS, Odile BEAUMEL

**Absents et absents excusés :** Dominique ROGER, Brigitte DONNADIEU, Francis SEVAJOL

**Représentés :** Joëlle PAUC par Catherine RABIÉ, Sandrine PAULET par Fortuné MOURGUES, Sylvain MOLINES par Guylène PANTEL

### Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance précédente

- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation
- Indemnités de gardiennage église communale
- Virement de crédit sur le budget de la Commune
- Questions diverses

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Admission en non-valeur sur le budget de l'eau et assainissement
- Rupture de façon unilatérale du marché Accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées – piscine municipale
- Mission de mandat pour engagement procédure responsabilité civile marché Accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées – piscine municipale

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents que soit rajouté ces points à l'ordre du jour.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'envoi du compte rendu de la séance ordinaire précédente pour lecture, elle demande l'approbation de celui-ci.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents ce compte-rendu.

### Délibérations du conseil :

#### PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE SES AGENTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération adoptée le 27 mars 2019 relative à la procédure de mise en concurrence proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque PRÉVOYANCE.

A l'issue de ladite procédure de mise en concurrence, le Centre de Gestion a retenu l'offre proposée par le Groupe VYV.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adhère à la convention de participation PRÉVOYANCE conclue par le Centre de Gestion, pour une durée de 6 ans avec le Groupe VYV et par conséquent autorise Mme le Maire à conclure :

- Une convention de participation avec le Groupe VYV ;
- Une convention de gestion avec le Centre de Gestion selon les conditions tarifaires suivantes : 0.03% de la masse salariale annuelle avec un plafond minimum de 60 Euros. La facturation est annuelle.

La collectivité participera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au financement de la protection sociale de ses agents, fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé pour le risque PRÉVOYANCE à hauteur de 20€ par agent.

#### INDEMNITES DE GARDIENNAGE EGLISE COMMUNALE

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture fixant pour l'année 2019 le montant de l'indemnité applicable pour le gardiennage des églises communales dont le plafond s'élève à 479,86 € pour un gardien résidant dans la Commune.

Mme le Maire informe que pour l'année 2019, M. Claude NIVOLIES a assumé les fonctions de gardiennage et qu'il réside dans la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le versement de l'indemnité de gardiennage pour un montant de 479,86 € à M. Claude NIVOLIES.

#### VIREMENT DE CREDIT SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Mme le Maire indique la nécessité de faire un virement de crédits sur le budget de la Commune tel qu'indiqué ci-dessous :

Objet des recettes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits		Observations
	Chapitre et Article	Somme	Chapitre et Article	Somme	
	2128/9127	- 21 000 €	2151/9103	+ 21 000 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents acceptent ce virement de crédits.

#### ADMISSION EN NON VALEUR SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'admettre et non-valeur certaines créances non recouvrées à ce jour. Elle informe que toutes les démarches de recouvrement ont été faites par les services de la Mairie et n'ont pas donné de résultats.

Elle propose l'admission en non-valeur des personnes suivantes :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
2011	T-27 R-1 A-224	DUFOURMANTELLE DIDIER	153,64 €
2011	T-27 R-1 A-224	DUFOURMANTELLE DIDIER	11,99 €
2012	T-26 R-1 A-376	LECOMTE MATHIEU	111,83 €
2012	T-26 R-1 A-659	WYZGAL ANNE	735,74 €

2013	T-22 R-1 A-409	MARTINEZ RAPHAEL	494,11 €
2013	T-22 R-1 A-652	WYZGAL ANNE	953,91 €
2014	T-11 R-1 A-37	BARBONCHIELLI ROMAIN	31,20 €
2014	T-11 R-1 A-246	FERRIER CLAUDE	89,90 €
2014	T-11 R-1 A-418	MARTINEZ RAPHAEL	119,53 €
2014	T-9	WYZGAL ANNE	1 213,56 €
2015	T-19 R-1 A-252	FERRIER CLAUDE	79,95 €
2015	T-19 R-1 A-371	LESTRADE SYLVIE	2,00 €
2015	T-19 R-1 A-619	SOARES MANUEL	13,36 €
2015	T-19 R-1 A-661	WYZGAL ANNE	5 340,83 €
2016	T-19 R-1 A-404	MARTINENGI SYLVIA	0,10 €
2016	T-19 R-1 A-582	SAUMADE CLAUDE	92,50 €
2016	T-19 R-1 A-582	SAUMADE CLAUDE	8,82 €
2016	T-19 R-1 A-663	WYZGAL ANNE	2 082,19 €
2016	T-19 R-1 A-663	WYZGAL ANNE	304,61 €
2017	T-21 R-1 A-158	COMMUNAUTE DES URSULINES	0,80 €
2017	T-21 R-1 A-274	GAUTIER FREDERIC MOURGUES NICOLE	0,01 €
2017	T-21 R-1 A-610	SERRE DIDIER	0,07 €
<b>TOTAL</b>			<b>11 840,65 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir longuement délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de l'admission en non-valeur sur le budget de l'eau / assainissement de l'ensemble des montants cités ci-dessus.

#### RUPTURE DE FACON UNILATERALE DU MARCHE ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES - PISCINE MUNICIPALE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'attribution dans son intégralité du marché cité ci-dessus à l'entreprise R.E.R. sise 27 avenue Paul Vidal – 34410 SAUVIAN pour un montant global de 15 678 € HT.

Elle informe que la date de fin de travaux fixée au 30 septembre 2019 n'a pas été respectée.

A ce jour, Mme FRAISSE avocate mandatée par la Commune dans cette affaire n'obtient aucune réponse de l'entreprise R.E.R. malgré ses diverses relances faites par l'intermédiaire de leur avocate.

Elle souligne l'urgence des travaux restant à effectuer pour la saison prochaine et qu'il est donc nécessaire de mettre un terme au présent marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de rompre de façon unilatérale le marché : **« Accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées - Piscine Municipale »**

**Lot n° 1 : Aménagements extérieurs**

**Lot n° 2 : Cabines, sanitaires et signalétiques**

La délibération sera notifiée par un huissier de justice à l'entreprise R.E.R. titulaire du marché.

## MISSION DE MANDAT POUR ENGAGEMENT PROCEDURE RESPONSABILITE CIVILE MARCHE ACCESIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPES - PISCINE MUNICIPALE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'attribution dans son intégralité du marché « Accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées – Piscine Municipale » à l'entreprise R.E.R. sise 27 avenue Paul Vidal – 34410 SAUVIAN pour le lot 1 (aménagements extérieurs) et le lot 2 (cabines, sanitaires et signalétiques).

Mme le Maire rappelle que suite au commencement des travaux dudit marché et non terminés à ce jour, il a été constaté un dysfonctionnement sur la pataugeoire alors qu'avant les travaux elle fonctionnait parfaitement.

Il s'avère donc nécessaire de mandater Mme FRAISSE, avocate, afin qu'elle puisse engager la procédure de responsabilité civile envers l'entreprise R.E.R. pour cette anomalie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents mandate Mme FRAISSE, avocate pour engager la procédure de responsabilité civile pour la pataugeoire envers cette entreprise.

### QUESTIONS DIVERSES

- Route du Sel :

Cette année la Commune accueillera la route du sel (randonnée équestre) lors d'une étape le lundi 27 juillet 2020 au Pré Morjal.

- Diverses manifestations communales :

- Noël des enfants : samedi 7 décembre 2019
- Vœux du Maire : samedi 11 janvier 2020
- Repas des aînés : dimanche 16 février 2020

- Epaves :

Il est souligné la recrudescence de voitures abandonnées sur le territoire communal. Des courriers ont été envoyés aux propriétaires concernés et ceux-ci ne donnent aucune suite. Les services de la Mairie vont se rapprocher des services de la gendarmerie et d'environnement 48 afin de solutionner ce problème.

- Fibre :

Le déploiement de la fibre est en cours sur la Commune. Chaque foyer peut voir s'il est éligible à la fibre et, si oui, demander son branchement auprès d'un fournisseur. Ce branchement est gratuit s'il est demandé dans la première année. Tester son éligibilité : <https://boutique.orange.fr/eligibilite>

**La séance est levée à 20h**

**Guylène PANTEL**  
**Maire d'Ispagnac**

